

# Compte-rendu du conseil municipal du 12 Juillet 2016

Présents : Christiane COLAS, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Pascale VIRICEL, Karine COLIGNON, Joëlle TABOULOT, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Sylvie TRIPLET, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Nicolas MICHALET (pouvoir à Hervé COLAS), Karen MARVIE (pouvoir à Joëlle TABOULOT), Chrystelle GUIXA (pouvoir à Christiane COLAS)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 17 juin et passe à l'ordre du jour.

## 1) Approbation du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Ain

Dans son arrêté du 23 mars 2016, le Préfet a validé le SDCI faisant suite aux travaux de la commission départementale de coopération intercommunale.

Cet arrêté sera entériné si la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale (y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale) donne un avis favorable.

Après avoir pris connaissance et débattu du projet, le conseil se prononce pour le projet de fusion des intercommunalités (12 voix pour, 3 abstentions : Marie-Claude Félix, Yves Arbez, Sylvie Triplet).

## 2) Reprise de la voirie Bois Colomb

Par décision du 20 novembre 2015, le conseil municipal avait accepté la rétrocession à titre gratuit par l'Association Syndicale Libre Bois Colomb, de la chaussée, des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, des allées piétonnes, de l'éclairage public ainsi que de la parcelle ZI 333 de 92m<sup>2</sup> à l'exception des trottoirs et des espaces verts.

Par courrier en date du 28 avril 2016, Maître Eric Planchon, notaire attire l'attention sur la nécessité de faire établir par un géomètre une nouvelle division cadastrale afin de séparer les trottoirs de la chaussée qui ne forment aujourd'hui qu'une seule parcelle. Par ailleurs, l'éclairage public, compris dans la cession passe sous ces mêmes trottoirs.

Le conseil municipal, considérant l'unité cadastrale de la voirie et des trottoirs, se prononce pour la reprise de la voirie et des trottoirs du lotissement Bois Colomb, ce qui représente 290 m linéaires de voirie, 233 m linéaires de trottoirs goudronnés et 177 m linéaires de trottoirs enherbés.

L'entretien des parties enherbées de ces trottoirs (tonte, enlèvement des mauvaises herbes, taille des arbres et arbustes, engrais, amendement organique) reste à la charge de l'Association Syndicale Libre Bois Colomb et fera l'objet d'une convention entre l'A.S.L et la commune.

## 3) Participation citoyenne

La réunion publique de présentation de la démarche « participation citoyenne » s'est tenue le 13 mai avec une bonne participation des habitants de la commune. Le conseil municipal décide d'adhérer à l'unanimité au dispositif de participation citoyenne.

Il prend connaissance de la dizaine d'habitants qui est actuellement volontaire pour exercer la fonction de référent.

## 4) Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau du SVRVJ

Martial Loisy présente le rapport 2015 du syndicat : 22 communes, 38 528 habitants, 7 réservoirs, 18 189 abonnés (+2.17% par rapport à 2014), 770 km de réseau, 2.6 millions de m<sup>3</sup> consommés. Les analyses bactériologiques sont bonnes, 1/3 des compteurs ont été renouvelés en 2015 et 90% sont équipés de télérelève. En 2017, des travaux sont envisagés pour 2.5 millions d'euros avec la réfection de 18 km de canalisations, dont une portion à Chassagne.

## 5) Eclairage public sur le parc d'activités communautaire de Confrançon

Le conseil regrette que les réservations pour le passage de l'éclairage public n'aient pas été effectuées avant la mise en œuvre des finitions de voirie et paysagères.

## 6) Règlement d'utilisation du city stade

Le conseil adopte le règlement d'utilisation du city stade, sans inscrire de restriction d'horaires dans l'immédiat.

Concernant l'avancement des travaux, il est décidé de programmer une réunion de chantier afin d'aborder quelques points. Par ailleurs, un courrier sera envoyé aux locataires de l'appartement communal pour les informer de la condamnation du passage côté terrain de tennis.

**7) Convention avec l'agence départementale d'ingénierie**

Le conseil donne son accord à la signature d'une convention avec l'agence départementale d'ingénierie pour poursuivre l'accompagnement de la commune pour le suivi des travaux et l'appui aux réunions de chantier. Le coût serait de 2 250 € à 2 700 € pour 5 à 6 jours de prestation.

Concernant le volet paysager, le recours aux services du CAUE sera évalué en fonction de la contribution du cabinet Intégra.

**8) Questions et communications diverses**

- Le conseil n'émet pas d'objection au courrier de la préfecture mentionnant les servitudes sur domaine public de la commune pour le transport du gaz.
- Le conseil est informé de la mise en place de la taxe de séjour sur la communauté de communes.
- L'Agence de l'eau a accusé réception de la demande de subvention pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement du Logis Neuf.
- Le conseil prend connaissance de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.